



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5362

Délégation de service public de la salle de spectacle du Transbordeur – Rapport annuel du
délégué pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5362 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA SALLE DE SPECTACLE DU TRANSBORDEUR – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR LES SAISONS 2017-2018 ET 2018-2019 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Cadre juridique

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose :

« Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu au III de l'article 6 de la présente ordonnance, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Ce rapport :

- est examiné par la commission consultative des services publics locaux, en application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- est transmis au Conseil municipal pour qu'il en prenne acte, conformément à l'article L. 1411-3 du CGCT.

La CCSPL de la Ville de Lyon a procédé à l'examen du rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du Transbordeur, au titre des exercices 2017-2018 et 2018-2019, lors de ses séances des 11 février et 27 novembre 2019.

II - Délégation de service public pour l'exploitation du Transbordeur SAS Transmission - Rapport annuel du délégataire - Exercices 2017-2018 et 2018-2019 - Principaux chiffres

- Délégataire : SAS Transmission.
- Début contrat : 1^{er} juillet 2015.
- Fin de contrat : 30 juin 2020.

Sur les saisons 2017-2018 et 2018-2019, en termes de qualité du service, il est à souligner :

- Une activité dense avec 171 manifestations culturelles dont 157 concerts sur la saison 2017-2018, pour une fréquentation de 166 435 spectateurs. Cette forte

activité s’est poursuivie sur la saison 2018-2019 avec 178 dates dont 161 concerts pour une fréquentation de 141 609 spectateurs La programmation touche un public curieux et consommateur de sortie culturelle notamment la jeunesse avec des temps forts médiatiques autour d’artistes de renommée nationale et internationale.

- 17,50 euros de prix moyen du billet sur la saison 2017-2018 et 16,62 euros sur la saison 2018-2019 en raison de l’augmentation de soirées gratuites.
- 86 % de taux de remplissage sur ces deux saisons et de nombreux concerts complets, qui relève la qualité de la programmation qui répond aux attentes du public.
- 10 manifestations événementielles et privées ont permis des ressources complémentaires sur la saison 2017-2018 ; 13 sur la saison 2018-2019.
- Le Transbordeur réalise sa mission de service public par l’accueil de groupes locaux sur la scène du Transbordeur (Grande salle ou Club) dans toutes les esthétiques des musiques amplifiées. 110 artistes lyonnais programmés sur la saison 2017-2018 ; 120 artistes sur la saison 2018-2019 avec chaque saison 11 jours de résidence.
- De nombreux concerts sont réalisés en production ou coproduction avec les acteurs locaux des musiques actuelles : AFX, Mediatone, Totaal Rez, ...
- L’accueil du festival Diskover dédiée aux professionnels des musiques actuelles, en partenariat avec Mediatone : rencontres avec conférences, table ronde, speed meeting.
- L’accueil des festivals locaux (Riddim collision, Nuit sonores, Transfer, Les Chants de mars, Woodstower) et nationaux (Nuits zébrées, Télérama dub fest, Ricard live fest).
- Pour favoriser la diversité des publics et la mise en lumière des artistes locaux, de nouveaux formats ont été mis en place : des concerts en 2^e partie de soirée, les Summer Session (programmation en extérieur de 14 concerts pour 6000 personnes sur ces deux dernières saisons au mois de juillet ce qui permet de prolonger la saison culturelle et d’accueillir la scène émergente, les artistes locaux et les différents partenaires, médias...), les French Kiss (concert gratuit organisé à l’occasion d’une sortie d’album d’un artiste local).
- L’implication dans la vie locale et citoyenne : partenariat avec Culture pour Tous pour la mise à disposition de 200 invitations, campagne Agi-son pour la prévention des risques auditifs.

CHIFFRES ET ELEMENTS CLES DE L’ACTIVITE

- **Chiffres clés :**

	Saison 2018-2019	Saison 2017-2018
Chiffre d’affaires	1 947 001	2 213 149
Résultat net	128 719	190 590
Résultat net / CA	7%	9%

La légère baisse du chiffre d’affaires pour la saison 2018/2019 est liée au nombre de dates 178 pour la dernière saison contre 171 dates pour la saison précédente. Les deux derniers exercices comptables enregistrent des bénéfices qui proviennent des différentes activités : concerts, manifestations, résidences...menées par la société Transmission dans le cadre de la délégation de service public.

• **Répartition du chiffre d'affaires par activités :**

	Saison 2018-2019	Saison 2017-2018
CA Concerts, location de salles	33 %	37 %
CA Résidences	4 %	2 %
CA Bars	54 %	55%
CA Manifestations	9 %	6 %

Le chiffre d'affaires est composé pour plus d'un tiers des recettes des concerts et locations de salle auprès de tourneurs permettant la promotion des artistes locaux.

Le chiffre d'affaires des résidences est le résultat du soutien technique et professionnalisant apporté aux groupes émergents. Dans le cadre de ce soutien aux groupes locaux émergents et aux musiques nouvelles, la ville de Lyon verse une compensation de 89 700 € TTC permettant au délégataire de mener ces obligations de service public.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1 ;

Vu lesdits rapports ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte de la transmission des rapports annuels du délégataire relatif à la délégation de service public pour l'exploitation du Transbordeur, au titre des exercices 2017-2018 et 2018-2019.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER